OURIAL BUBAR

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

REDACTION ET ADMINISTRATION

PRIK DE L'ABONNEMENT arcoing! Trois mois, 13 fr. 150. — Six mois, 220 fr. — Un an, 50 fr. Nord, Pas-de-Calais, Sonime, Aisnet Trois mois, 25 fr. La France et l'Etranger, les frais de poste en sus

17, RUE NEUVE, 17 Directeur gérant : ALFRED REBOUX Le prix des abonnements est payable d'avance. -- Tont abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraite.

ABONNEMENTS ET ANNONCES: RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. - A LILLE, RUE DU CURÉ-SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.

Paris, ther MM. Havas, Lavirre et O., place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34 Bruvelles, à l'Office de Publicité

ROUBAIX, LE 5 FÉVRIER 1885.

LES DELEGUES

La pièce était peu divertissante et la public réclamait un intermède. Onze délégués ont pris en pitis l'était de langueur où était tombé le monde parlementaire et ont fait pé-nètrer un rayon de gaieté dans les anticham-bres du Palais-Bourbon. Sous prétexte de soumettre aux pouvoirs publics les revendications des classes ouvrières, ils ont orga-nisé aux dépens des ministres, de la Cham-bre des députés et surtout aux dépens du groupe de l'extreme-ganche, une de ces mystifications de haut goût qui rappelle les Mamamouchi du Bourgeois gentilhomme et les Matassins si justement redoutés de M. de Pourceaugnac.

Les institutions se modifient, mais l'esprit national n'abdique jamais ses droits. Les dé-légués descendent en droite ligne des personnages qui égayaient les intermèdes des comédies de Melière: Soulément ils ont changé de théatre, c'est sur la scène politique qu'ils opèrent aujourd'hui. Le rôle n'est pas difficile à jouer, il exige cependant une voca-tion spéciale. On est délégué de naissance. blésgué de qui? — Délégué de quoi? — Peu importe. On est délégué de soi-même, délé-gué tout court et il n'en faut pas davantage pour répandre la terreur au quai d'Orsay, à l'Elysée, au Luxembourg, et surtout au Palais-Bourben.

Il y a trois jours, une dépêche télégraphique du préset du Rhône saisait savoir au président du conseil que trois délégués de l'espèce la plus dangereuse venaient de partir de Lyon. Ils se qualifiaient eux-mêmes de délégués des ouvriers sans travail et ils devaient se joindre à huit de leurs collègues de Paris, délégués comme eux et au même titre, pour obliger les ministres et les deux Assemblées à faire droit aux revendications des travailleurs. Le gouvernement, toujours prompt à s'effrayer de la moindre velléité de désordre sur la voie publique a, sans perdre un moment, mobilisé toutes les forces de pelice dont il pouvait disposer, la place de la Concorde a été mise en état de siège, et le ministre de l'intérieur a fait ses préparatifs de combat. Malheureusement il est à peu près inutile de protéger les abords de la place lorsque la garnison qui occupe la citadelle n'est pas décidée à opposer une sérieuse résistance. Or, le plus complet désarroi existait à la questure lorsque les onze délégués se sont présentés à la grille du palais Bourbon.

Après, avoir franchi la première enceinte que la questure a renoncé à défendre, les délégués se sont trouvés en présence du groupe de l'extrême-gauche. Ici nous touons au plus divertissant des épisodes de l'excursion parlementaire qu'ont entreprise les représentants des ouvriers sans travail. Demander une subvention de 500 millions à un budget en déficit, proposer de réduire par voie législative la durée de la journée de travail à huit heures dans un pays où l'ouvrage est devenu si rare que les quatre cinquièmes des ouvriers ont de la peine à trouver chaque semaine de quoi s'occuper tel au budget de l'Etal. En outre, depuis plupendant quelques heures; donner force de loi aux terifs exorbitants de la ville de Paris, localizat de l'Etal. En outre, depuis plusieurs années, il occupait aux én tes pour que la France entretienne Mme Pelletan? alors que la détresse est générale et que les particuliers sont obligés d'ajourner les dépenses les plus nécessaires ; parler, enfin, de réquisitionner les locaux vacants dans une ile dont la population est en train de diminuer avec rapidité, c'était une mystification évidemment destinée à causer le plus grand embarras au groupa intransigeant.

Aussi le compte-rendu de la réunion qui a eu lieu, sous la présidence de M. Courmeaux, est-il curieux à lire. Aucun député de l'extrème gauche n'a osé se charger d'exposer à la tribune le programme des délé-gués. Les plus intrépides ont reculé devant semblables billevesées. Enfin, M. Tony Révillon s'est décidé à demander à la Cham bre « un crédit extraordinaire de 25 millions à répartir entre les villes, proportionnellement au nombre des ouvriers sans travail qu'elles renferment. »

C'est opposer à la mystification organisée par les délégués, une autre mystification non moins audacieuse. Nous n'avons pas besoin d'insister sur ce qu'il y a d'illusoire dans un secours de 25 millions à répartir entre tous les ouvriers de France, car les populations n'auraient pas moins de droits que vernement. Mais cette insignifiante aumône de 25 millions fût-elle décuplée, le remède proposé par M. Teny Révillon n'en serait pas noins inefficace, car il faudrait des mois et ceut-être même des années à la bureaucratie française pour dresser une statistique vriers sans travail.

Maintenant, la sin de l'odyssée des déléés effre peu d'intérêt. Peu importe que les nateurs se préparent à mourir sur leurs ises curules, si les onze ouvriers sans

travail violent l'enceinte sacrée du Luxem-bourg, peu imports que M. Ferry mette sur pied toute la garnison de Paris pour défen-dre l'hôtel du quai d'Orsay, ou que le prési-dent de la République transforme l'Elysée én une forteresse. Le principal résultat à atten-dre de la manifestation des délégués a été óbtenu dans la journée d'hier. Désormais, la rupture sera complète entre l'extrème gau-che parlementaire et le personnel des réunions publiques. >

Les deux membres de la délégation ouvrière qui étaient venus hier chercher à la Chambre la réponse de l'extrême gauche avaient an-noncé, en quittant le paiais Bourbon, qu'ils allaient se rendre au Sénat. Cette nouvelle. transmise télégraphiquement au Luxembourg, y a jeté l'alarme. Les postes ont été renforcés, comme ils l'avaient été la veille à la Chambre; les soldats de garde ont été consignés, et M. Camescasse a été appelé en toute hâte. On ne camescasse a ete appete en toute nate. (In ne s'est senti rassuré que lorsqu'on a appris que les deux délégués avaient rebroussé chemin et ajourné leur visite. De pareilles paniques ne sont point faites, on en conviendre, pour décorrager ceux qui méditeraient de faire une visite un peu plus sérieuse à nos législateurs.

LE COLONEL DUGENNE

On lit dans le Temps :

Le lieutenant-colonel Dugenne, qui commandait à Bac-Lé, vient, sur sa demande, d'être désigné pour prendre le commandement du régiment de marche, 20 bataillon d'infanterie légère d'Afrique et de bataillon de la légien étrangère, qui est ré-

marche, Ze batanino de la légien étrangère, qui est récemment arrivé à Formose.

On n'a pas oublié que le colonel Dugenne avait
été renvoyé en France après le malheureux combat de Bac-Lé. On se rappelle aussi que, dans la
lutte engagée à Bac-Lécontre des forces disproportionnées — il avait moins de 300 soldats europeens
à opposer à plusieurs milliers de Chinois — est officier supérieur avait montré une présence d'esprit
et une énergie auxquelles tout le monde s'est plu
à rendre justice.

Le colonel Dugenne avait considéré son rappel
en France comme une tâche à son honneur de soldat. Il avait, dissit-il, exécuté à la lettre les ordres
du général en chel, qui lui prescrivait de mettre
en garnison à Lang-Son, That-Ché et Cao-Bang,
opération qui devait se faire sans difficultés, la
colonne me devant rencontrer que des bandes de
pirates.

on sait ce qui est advenu. De retour en France, le colonel Dugenne avait réclamé par la voie hié-rarchique son renvoi en extrême Orient: c'est cette réparation qu'en vient de lui accorder.

Ce que ne dit pas le Temps, journal républi-cain et officieux, mais ce que nous devons ajouten, c'est que la juste réparation accordée au colonel Dugenne est la condamnation du général républicain Millot, qui avait essayé de rejeter sur son subordonné la responsabilité entière de la malheureuse affaire de Bac-Lé.

UNE PENSION IMMÉRITÉE

Nous annoncions hier sommairement qu'une délégation du Sénat allait faire une démarche auprès de M. Jules Ferry pour qu'il réclamat du Parlement une pension en faveur de Mme

Eugène Pelletan.
Pécidément, nous ne savons jusqu'où l'on poussera la manie des pensions. Que M. Eu-gène Pelletan ait rendu des services à la cause gene Pelletan ait rendu des services à la cause républicaine, soit; mais qu'il ait rendu des ser-vices tels à la France que l'on puisse demander au pays de prendre à sa charge la compagne de l'ex-sénateur, voilà ce que nous trouvons inadmissible.

Si l'on veut entrer dans cette voic, où s'ar-rêtera-t-on ? M. Pelletan a été pendant vingt ans sénateur ou député; il émargeait comme Que les républicains se cotisent pour secou-rir Mme Pelletan, si la chose est nécessaire et si sa famille ne peut s'acquitter de ce devolr rien de mieux; mais qu'ils ne grèvent pas le contribuables de charges qu'aucune bonne ra son ne saurait justifier!

Le prince de Bismarck et la République française

La Peutsche Revue publiait récomment, sur le prince de Bismarck et la société de Varzia, un nutéressant article, plein de détails piquants et puisés à bonne source. Il y était question, no-amment, des rapports du chancelier avec feu le comte d'Arnim. Le fils de ce dernier adressa aussitété à la Deutsche Revue une lettre du réclaaussitôt à la Deutsche Revue une lettre de réclamation que nous avons publiée en son temps.

Dans son dernier numéro, la Reene r'plique au fils du comte d'Arnim par un article dont voici les passages essentiels:

c L'antagorisme entre le prince de Bismarck et le comte d'Arnim, y est-il dit, provient principale-ment de ce que « le premier » (le prince de Bis-marck) « voulait absolument que la pelitique de l'empire visat au maintien de la République en France, » tandis que le comte était favorable à la reatauration de la menarchie dans ce pays, es en quoi il était d'accord avec certains milieux de la comt de Baclin.

our de Berlin.

Le chancelier ne pouvait pas tolérer qu'on viat ainsi contrecarrer sa politique, et « certes li aurait donné sa demission, si les idées du comte d'Arnim avaient prévalu auprès de l'empereur

Donc il pouvait considérer l'attitude du comte comme une tentative de la part de ce dernier pour atteindre au poste de chancelier, et il avait le droit de sévir comme il a fait contre l'insubordination de son inférieur.

REVUE DE LA PRESSE

Président !

Dans le Matin, M. Jules Simon s'occupe des candidats à la succession de M. Grévy et

dit qu'on aurait tort de reprocher cette ambition à MM. Ferry et Brisson :

Ils pourraient répondre à leurs envieux:
« Trouvez un candidat qui sit aufant de chences que nous et plus de talent. On ne trouvera pas ce candidaf, c'est leur avis, et c'est aussi le mien. La seule diffirmée entre nous, c'est qu'ils le disent peut-être avec orgueil; et que je n'éprouve pas le même entiment.

Voyez maintenant ce parallèle entre Ferry

Gambelta ne voulait pas étre ministre: Ferry ne veut pas cesser de l'être. L'équitable avenir dira qu'ils ont eu raison tous les deux de suivre dira qu'ils ont eu raison tous les deux de suivre ces conduites opposées, car l'un aurait perdu toute sa force à être ministre; et l'autre à ne l'être pas. Il en résulte pour nous, spectateurs, je ne veux pas dire victimes, cette double conséquence que nous avons fait échec au pouvoir ministériel pendant que nous étions asservis à la candidature de Gambetta, et que nous fai-ons échec au pouvoir législatif depuis que l'erry nous tient dans ses mains puissantes. L'avenir dira atissi qu'ils marchaient l'un et l'autre au même but nar ces deux roudes si diverses. et même but par ces deux-routes si diverses, et que ce but était d'exercer un pouvoir absolu sur les élections. Ce que Gambella faisait par influence personnelle, par une organisation savante, par une presse dévouée, Ferry compte le faire par l'ascendant de sa position.

... Ce n'est pas Ferry qui suivra jamais l'exemple donné par Gambelta de se retirer fièrement à la première escapade de sa majorité. Comme le ministère est son moyen d'action électorale, il ne l'abandonnera qu'avec la vie. Il déploie pour le conserver un grand tamême but par ces deux routes si diverses, et

tion efectorale, il ne l'abandonnera qu'avec la vie. Il déploie pour le conserver un grand talent oratoire, une activité infatigable et toutes les ressources d'une diplomatie habile et souple, déguisée sous des apparences hautaines. C'est un ros-au peint en épine. Il y a du charme à voir comment il dénoue les situations les plus difficiles et parvient à tourner en moyens de gouvernement ies obstacles qu'on sème sous ses pas. Il réduit ses compétiteurs à servir sa politique et par conséquent sa candidature. N'est-ce pas le comble de l'art, et aussi le comble du pu's le comble de l'art, et aussi le comble du plaisir? Ils voient le chemin qu'il fait, ils en frémissent, mais ils obéissent. Il les nommera quelque jour conseillers d'Etat.

Et M. Jules Simon conclut:

Il n'y a qu'une chose qui me gâte la joie de ce spectacle. C'est que le ministre est chargé de présider à l'élection des députés, qui seront chargés de l'élire. Au fond, il élit ses électeurs. C'est à dégoûter de la lutte. Je nesuis pas bien au courant des choses du sport, mais le crois pouvoir me hescader à dire auton. e crois pouvoir me hasarder à dire qu'on ne trouverait ni un cheval, ni un jockey pour four-nir la course, si le privilège de choisir les juges appartenait à une seule écurie.

Pour rappeler un mot célèbre, cette appré-ciation n'est pas moins en situation.

DUPUY DE LOME

La science française porte aujourd'hui le deuil d'un savant qui l'a iliustrée par les invenlions les plus originales.

Nous avons raconté somm drement la vie et les travaux de cet ingénieur remarquable. Je vondrais insister sur ses œuvres scientifiques, en rappelant, avec quelques détails, cer-taines de ses inventions dont la réalisation a

deté seulement retardée, je le crois.

On s'en souvient, le premier ouvrage qui le fit remarquer fut un mémoire sur la construction des navires en fer. Le gouvernement l'avait chargé d'une mission d'étude et l'avait envoyé chercher des documents sur les chantiers anglais. Il en rapporta des indications et des modèles d'après lesquels furent entrepris, à Toulon, nos premiers bâtiments à coque métallique

lique.

Bientòt, cinq ans plus tard, mettant à profit l'expérience acquise, il entrait hardiment dans la voie des innovations. Le Napoléon, navire à condition, longtemps cher frait cette double chée, d'unir à la résistance la vitesse. Un type nouveau était créé. Il fut adopté im

médiatement, et, deux ans plus tard, en 1834, grâce à l'intervention de M. Dupuy de Lôme, la flotte française franchissait les Dardanelles, malgré les courants et les vents contraires qui retenaient la flotte anglaise à l'entrée du dé-

On sait que cette heureuse découverte valut

On sait que cette heureuse découverte valut à l'inventeur une grande médaille à l'Exposition universelle de 1855.

Mais M. Dupuy de Lôme rendit encore à la France un signalé service en imaginant les moyens de transformer nos bâtiments à voile en bâtiments à vapeur.

L'idée était hardie; M. Dupuy de Lôme coupait le bateau en deux et l'allongeait par le centre. Elle réussit, et l'application se généralisa très ranidement

lisa très rapidement. Par cette adaptation, on réalisait des écono

mies énormes. Une période transitoire était ainsi ménagée, permettant d'attendre sans pé-ril que les ressources budgétaires missent la

France en mesure d'appliquer à son armement naval, par une rénovation complète, les procédés les n'us parfaits et les plus modernes.

Voilà déjà une série de recherches et de découvertes suffisante pour remplir glorieusement l'existence d'un savant et d'un patriote. Mais les récentes discussions soulevées dans le mond maritime par les progrès de l'art du torpilleur ont appelé de nouveau l'attention sur une des maritime par les progres de l'atte du torpineur ont appelé de nouveau l'attention sur une des œuvres de Dupuy de Lôme qui fit le plus de bruit. Je veux parler des navires blindes, aux-quels beaucoup de personnes prédisent dans ce moment même la fin d'une carrière jusqu'ici

brillante. C'est Dupuy de Lôme qui mit en avant l'idée de protéger les navires de guerre par une cui-rasse de fer entièrement à l'épreuve de l'artille-

Voilà le blindage, la cuirasse. Le principe Volla le binange, la cultasse de private de la Cloure fit descriptible émotion quand la frégate blindée la Gloire fit ses essais. Elle fournissait une vitesse de treize nœuds à l'heure en temps calme, et pouvait franchir d'une traite, avec sa cargaissa de charbon, trois ts lieues mâ-

sa cargaisan de charbon, trois esta lieues mârines à toute vapeur.

Un face de ces résultats, l'Angleterre, noire éternelle rivale sur l'Océan, se riqua au jeu; elle fit de son côté des expérience et lança le Marjor, sans arriver à distancer la Gloire.

Outre ces grandes œuvres, la liste serait interminable des améliorations de détail que Dupuy de Lòme a apportées dans la construction des batteaux et dans l'organisation maritime. Il secupa successivement les plus hautes situations de la hiérarchie administrative, et se signala comme directeur, puis comme inspecteur

mala comme directeur, puis comme inspecteur enferal du matériel de la marine. En 1870, il faisait partie du comité de dé-fense. Il s'atlacha particulièrentent à assurer le fonctionnement du service d'aérostation.

fonctionnement du service d'aérostation.
Je vais dire un mot du splendide projet étudié alors par lui et qu'il se put réaliser avant
la fin de la guerre.
L'événement scientifique de l'année 1872 fut
le mémoire de Dupuy de Lôme à l'Académie
des sciences sur son expérience de ballon diricable, réalisée la 5 février de catte même an

geable, réalisée le 2 février de cette même an-

La forme de l'aérostat était celle d'un œuf ou d'un ellipsoïde allongé; c'est là, sans doute, la forme définitivementadoptée partous les aéros-tats de l'avenir susceptibles d'être dirigés dans

Cet ellipsoïde avait une longueur de 36 mètres, un diamètre maximum de 14 mètres, un volume de 3 450 mètres. Il portant une nacelle de 6 mètres de long et de 3 mètres de large, munie d'une hélice à 2 pas seulement, d'un dia

munie d'une hélice à 2 pas seulement, d'un diamètre de 9 mètres.

Pour prévenir les déformations du ballon, Dupuy de Lôme employait un petit ballonnet intérieur qu'un pouvait gonfler à volonté.

L'inventeur ne craignit pas de payer de sa personne; il n'aurait voulu, du reste, exposer les jours des autres, dans une invention nouvelle de ce genre, qu'à la condition de partager le danger. La nacelle emperta quatorze passagers, parmi lesquels M. Zédé, capitaine de frégate, qui étudiait encore tout dernièrement, avec Dupuy de Lôme, un nouveau système de navigation sur le Rhône, par le moyen d'une chalne immergée. Huit hommes d'équipage étaient employés pour faire mouvoir l'hélice.

A 35 tours par minute, avec un vent assez

A 35 tours par minute, avec un vent assez fort, la vitesse réalisée fut de 50 kilomètres à l'heure, dans le sens du vent, il est vrai, mais avec une déviation voulue de 10 à 12°. Dupuy de Lôme pensait, en louvoyant ainsi, arriver à marcher dans une direction déterminée.

marcher dans une direction déterminée.
Les frères Tissandier, MM. Renard et Krebs, en obtenant des résultats bien supérieurs à ceux-là, et en disposant de moyens fournis par l'électricité, encore dans l'enfance en 1872, n'ont pu se dispenser de rendre hommage à cette grande expérience de Dupuy de Lôme qui a sérieusement servi à établir divers points utiles pour l'aéronautique.
En cette même année 1872, Dupuy de Lôme étudiait et proposant au souvernment français

En cette même annee 1812, Dapuy de Lone étudiait et proposait au gouvernament françois l'exécution d'un service de grands bacs à vapeur pour transporter des trains de chemins de fer tout entiers de Calais à Douvres. L'idée reprise en 1877 par Dupuy de Lôme et des ingénieurs anglais finira sans doute par être réalisée, surtout si nos amis d'outre-Manche continuent à repousser niaisement le tunnel sous-parin.

Bien d'autres idées, bien d'autres études de haute portée restent encore à l'actif du savant ngénieur, que l'étranger appréciait, au moins autant que la France, à sa grande valeur. C'est une perte grave que nous faisons là, au moment où notre pays développe son outillage maritime, au moment où notre marine mili-taire va peut-être se trouver obligée d'étudier de nouvelles transformations. Mais il nous a laissé des élèves, des émules distingués, et nous pouvons avoir foi dans le génie de notre pays, malgré les revers douloureux quil'ontéprouvé. Dupuy de Lome pouvait encore heaucoup pour cette patrie qu'il avait tant aimée.

NOUVELLES DU JOUR

Les ouvriers lyonnais et M. Jules Ferry

Paris, 4 février. — Les délégaés des ouvriers sans travail de Lyon, ont écrit aujourd'hui à M. Jules Ferry pour lui demander une aufience. Au cours du débat sur la preposition adoptée par l'extrême-gauche, MM. Waldeck-Rousseau et Ferry interviendrent. Voici quelle est, à ce sujet, l'opinion du conventement. du gouvernement:
Tout ce qu'il a pu faire pour Paris et Lyon a
été fait. Accorder 25 millions à ces deux villes ne

serait pas justo! Il faudrait un crédit beaucoup plus considérable, et la situation budgetaire s'y op-pose formellement. Donc, le gouvernement n'accordera rien.

Le ministre de la guerre et la commission de l'armée

Paris, 4 février. — Le ministre de la guerre a

Paris, 4 février. — Le ministre de la guerre a été entendu par la commission de l'armée, au sujet du contra-projat déposé hier.

La discussion n'est d'abord engagée sur le nombre d'hommes à incorporer. L'accord n'ayant pu se faire, la question a été réservée. Le ministre évalue la dépense annuelle, pour chaque homme, à 700 fr., M. Ballue à 500.

Reprenant, au sujet du service de trois ans, ses théories précédemment émises, le général Lewal a insisté sur la nécessité de substituer l'équivalence des charges à l'égailité absolue du service.

M. le baron Reille a combattu ce système, qui fait du ministre de la guerre le seul juge de la durés du diction de contiennement serait, du reste, très diflicile à établir. Le ministre sera de nouveau enteadu. Le système du général Lewal a été ainsi defini par M. de Lanjainais : Il y a quelques jours, le ministre voulait que tout le mende fit quatre ans en n'en faisant que trois, a golourd'hui, il veut que tout le mende n'en fasse que trois en en laisant quatre.

Le traité de commerce avec l'Angleterre

Letraité de commerce avec l'Angleterre Le fraité de commerce avec l'Angleterre Paris, 4 février. — On a certain ment remarqué que ni le gouvernement, ni ses organes officieux u'ent daigné faire acoune sorte de réponse relativement au traité de commerce avec l'Angleterre. Encore qu'en soit fondé à considérer ce stience obstiné comme un aveu de l'exactitude de nos informations, nous apprenons que la droite de la Chambre doit s'occuper de cette affaire dans sa prochaine réunion et examinar a'il n'y a pas lieu de poser à la tribune, à ce sujet, une question à M. le ministre du commerce. Gonseil municipal de Paris

Paris, 4 février. — Le directeur des travaux déclareque des d'anrelies seront faites apprès du ministre des travaux peur la reconstruction de la gare St-Lazare. Il annonce que les travaux peur les nouveaux lycées et la mairie du 13e arrendésement sont sommis à la revision, mais les terras ments peuvest commencer immédiatement.

Le conseil vote un crédit de 900,000 fr. pour

Le conseil vote un erédit de 900,000 fr. pour ces premiers travanx.

Le conseil, malgré l'opposition de M. Camescasse, adopte, par 41 voix contre 3, la proposition Michelm, invitant le préfet de police à employer des agents et des gardes républicaines pour arrêler les malfairurs et assurer la sécurité de la vole publique dont la situation est déplorable.

Le conseil vote 115,000 fr. pour le bal de bienfaisance qui aura lieu, le 11 avril, à l'Hôtel-de-Ville, au profit de l'œuvre de la presse en faveur des pauvres.

L'action française à Kelung

L'action française à Kelung
Paris, 4 février. — Des dépèches de Kelung annoncent la concentration sur le plateau de toute
la colonne expéditionnaire; l'ennemi a ouvert le
feu à diverses reprises sur les troupes, qui n'ont
pas en à en souffire L'amiral Courbet prend toutes
scs mesures pour tourner les positions fortifiées de
l'ennemi et arriver à la petité bale située non loin
des mines. On pout s'attendre à recevoir incessamment la neuvelle d'un combat important.

Les dispositions de l'Angleterre

Les dispositions de l'Angleterre
Parls, 4 février. — On assure que le gouvernement anglais n'a pas encore conenti à atténuer
l'application rigoureuse, dans ses ports de l'Extrême-Orient et notamment à Hong Kong, des dispositions du Foreign Entisment Act: il persiste à
nous considèrer comme étant en état de guerre
avec les Chinois, et on craint même qu'il n'exige,
pour admettre la validité du blocus de Formose et
des mesures qui en sont la conséquence quant ax
droit de visite, etc., que nous déclarions formellement la guerre à la Chine.

Or, M. Ferry ne veudrait pas encore se résoudre à cette det renivation, malgré la gêne qui résulte pour les opérations de l'amiral Courbet, de la
continuation de l'état de represailles. Il appréhende tonjours que la déclaration de guerre ne déchire juridiquement le traité de Tien-Tsin, dent il
a premis aux Chambres l'exécution intégrales Les dispositions de l'Angleterre

Obsèques de M. Dupuy de Lôme

Disseques de M. Dipuy de Lome
Paris, 4 février. — Les obsèques de M. Dupuy
de Lôme, sénateur, mombre de l'Institut, ont eu
lieu ce matin, à dis heures.
Le corps, placé sur un char qui disparaissait
sous les couronne a été conduit à la Madeleine,
où un service re neux a été célèbre. Derrère le
char venait le nêre des cérémonies, portant sur
un coussin les ne brisses de corations du défunt.
Le deuil était confuit par le fils et les gendres
du défunt M. le cole de de cet M. Georges Char-Init par la fils et les gendres nel Cedez et M. Georges Chan-ciraux Jurien de la Gravière Ferdinand de Lesseps et de du défunt, M. le cel, ingénieur. L et de Pâris, et M Béhic tenaient les

rdons du poêle. ayant été grand-officier de les honneurs militaires lui M. Dopuy de La Légion-d'Hona ent été rendus par at L'gion-d'Honn et, les honneurs militaires lai at L'gion-d'Honn et, les honneurs militaires lai at été rendus par une batterie du 13e d'artillerie, ne eccadron du 7-c arassiers et le 5e régiment de gane avec sen drap au et sa musique; ces troupes taient placées sous les ordres du colonel du 5-s de constant placées.

etaient placées sous les ordres du colonel du 55 de ligne.

Le président de la République s'était fait représenter par le colonel Lichteastein, le ministre de la marine par aou aide de camp, le capitaine de frégate Communal, le ministre de la guerre par le capitaine schmitz, et le gouveneur de Paris par le colonel Teysandier. Le bureau du Sénat assistait aux obsèques; en tôte marchait M. Le Royer, suivi des questeurs et des huissiers. Beaucoup de membres de l'Institut aussi: MM. Jules Simon, l'amiral Mouclez, direct jur de l'Observatoire; Boulay, Blanchard, Charcot, Jamip, etc.

L'amiral Peyron, en costume civil, suivait le convoi, ainsi que des délégations des ingénieurs de la marine, de nombreux officiers de l'armée de mer et de terre en uniformes.

mer et de terre en uniformes.

L'absoute a été donnée par l'abbé Leroy, curé
de la Madeleine.

Après la cérémonie, le cerps a été déposé dans
les caveaux de l'église, en attendant son transfert à
Pleumer, près Lorient, où l'inhumatien aura lieu. Les pouvoirs dictatoriaux du statthalter d'Alsace-Lorraine

On écrit de Berlin :

Le Reichistag s'est eccupé, ces jours-ci, de la question de l'abrogation de la dictature en Alsace-Lorraine. Je n'ai pas à vous apprendre en quei consiste le régime dont se plaigaent les habitants du Reich-land. On chercherait vainement un souvarie se Europa posidant au même degré que le statthalter des droits exceptiennels. En vertude l'article 10 de la loi sur l'administration de l'Alsace-Lorraine, ce fonctionnaire prussien possède tou les pouvoirs extraordinaires dent la loi français les pouvoirs extraordinaires dont la loi française de 1849 avait investi l'autorité militaire en cas d'état de siège. Il peut en tout temps ordenner de perquisitions domiciliaires, décréter des expulsions

de 1849 avait investi l'autorité militaire en cas d'état de siège. Il peut en tout temps ordenner des perquisitions domiciliaires, décréter des expulsions, saisir les armes et lesmunitions, confiquer et supprimer les journaux, interdire ou discondre les sociétés et les réuniens. Voilà quelques-uns des dreits du statthalter ; il y en a d'autres, et, en général, il peut, au cas où la tranquillité publique serait menacés où troublée, prendre toutes les mesures qu'il juge nécessaires à la préservation de l'ordre. C'est donc en réalité un pouvoir absolu, qui n'est limité ni par la constitution ni par les lois, qui n'est limité ni par la constitution ni par les lois, qui n'd'autrer règle que le bon vouloir de celui qui l'exerce. Aussi, comme le disait au cours de la discussion M. Lenzmann, revenu ci à une plus saine appréciation des faits, cette législation est bien plus détestable que la loi anticoclaliste et les lois du Kuturturkampf; elle frappe même ceux qui ne sont pas en conflit avecelle, elle met la dictature aux mains d'un seul, sans possibilité même de contrôle ou de critique. Les arrèes du etatticalter sont souverains et irréformable». Il n'est pus même question ici, comme pour les autres lois exceptionnelles, d'un recours en révième on en appel, Or, si peu efficie que l'en suppose pareit recours, il est incontestable que rien que l'entsteue d'une instance supérieure est déjà une garantie pour le justiciable.

Quatre députes denciers-Locrains, MM. Kablé, Guerber, Zorn de Bulach et Winterer ont pris part à ce debat. Ils l'out fait ave cautant de convenance que de modération Pour réclamer la cessation de l'état de cempre son dans leur pays natal, ils ont invoqué teur à buy le sens rassis de la population, la tranquilité de l'Alsace-Lorraise depuis son annexien et les sabus auxquela a donné lieu l'aver-ce des droits discrétionnaires. Parmi les faits les plus regrettables, issue de ce régime exorbitant, ils ont cité principulement l'Affaire Antoine, mar-

plus regrettables, issus de ce régime excibitant, ils ont cité principalement l'affaire Antoine, mar-quée de tant d'incidente scandaleux, et la suppres-sion arbitentre des journants les plus accredit « quée de tant d'inctiente scandaleux, et la suppression arbitraire des journaux les plus accredit s. MM. de Stanfienberg, l'un des membres les plos autorisés du parti libéral allemand, et M. Windthorst, chef du parti entholique, se sent joints aux députés aisaciens-lorrairs pour blâmer vigoureusement les attentats contre la presse et pour démontrer combien de pareils procédés sont pluôt montrer combien de pareils procédés sont pluôt montrer combien de pareils procédés sont plutôt nuisibles au gouvernement qui les emplois. Cependant, M. de Stauffenberg n'a pas vonlu donner une adhésion, absolue à l'abrogation de l'article 10. Il lui était impossible, a-t-il dit, de la

voter isolément; il désfre qu'elle marche de pair avec une révision d'ensemble des lois organiques qui régissent l'administration publique sen Aleace-Lorraine. L'argumentation du député libéral semble avoir impressionné vivement le banc-alsacien-lorrain. M. Winterer s'est levé aussitôt après M. de Stauffenberg et à déclaré, au nom de ses ossignataires, retirer la proposition, leur but ayant été, du reste, atteint par les doléances que le débat parlementaire leur a donné l'occasion de faire entendre à l'Allemagne.

Les atrocités du roi du Dahomey

Les atrocités du roi du Dahomey

Un témoin oculaire écrit du Dahomey aux Mis

sons catholiques :

« Cette année, le roi du Dahomey a célébré l'a
hominable Fête des coutumes avec plus de harbarie que jamais. Chaque jour, pendant les trois

mois que je suis resté à Abomé, je voyais à la

porte du palais da rei six têtes fraichement cou
pées sans compter les cadavres cloués aux arbres,

la tête en bas, eu cloués par les mains seulement

ou par les pieds dans differentes positions et mou
raut ainsi, à le suite de leur souffrance, de la faim

et des piqures des insectes.

» J'ai cté aussi tomoin des derniers jours de

deux femmes et de deux hommes qui avaiont,

avec le fère du rei, tramé un complot contre
celui-ci pour le détrôner. Le frère du roi ne pou
tent dans une sombre prison. Les deux femmes,

dont l'une était femme du frère du roi et l'autre

soclave, ont été ensovolles jusqu'an con, et comme

après sept jours elles vivaient ancore, quoiqu'elles

n'eussent rien mangi, on les a déternées jusqu'à la

ceinture et on leur a donné à manger, puis on a

rempile trou de poud re à l'aquelle on a mis le feu.

» Malgré les korribles brûlures, elles vivaient

encore; alors les bourreaux leur ont versé de

l'huile de palme bou llante sur la tête, que la foule

s'est empressés enst ite de couper en merceaux et

de réduire en poudre. Quatre jours plus tard, les

s'est empressés ens. it e de couper en merceaux et de réduire en poudrs. Quatre joers plus tard, les cadavres ont cié déterrés et coupés en mille mor-ceaux. Les deux hommes du complot ent été atta-chésà un pieu, et toute la foule avec des fars rou-gis au feu les a percès en mille parts; l'un a vécu une demi-heure et l'autre près d'une heure. >

La question des écoles

Paris, 4 février. - Le ministre de l'instruction Paris, 4 février. — Lo vainistre de l'instruction publique s'est expliquo au ourd'hui devant la cemmission du budget sur certains points spéciaux du projet de loi relatif à la construction et à l'appropriation des établissen ents affect à à l'eassignement supérisur, seconde re et primaire. La commission du budget qui, d'ans sa précédente s'ance, avait distruit du projet de loi la partie relative à l'enseignement supérieur, l'a réintégrée dans le projet, sur la demande du ministre de l'instruction publique. Ce dernier a fait à la commission une déclaration intéressante. Le gouvernement évalue à deux cents millions le chiffre des économies que l'application du nouveau projet nermette de rése 'application du nouveau projet permettra de réa-

Ces économies seront la conséquences de l'en-quête récemment faite sur les constructions d'écoquête récemment faite sur les constructions d'éco-les primaires et de la disposition législative qui fixe le maximum du prix de construction pour cha-que catégorie d'écoles. Avec les annuités prévues pour 1886 et dont le chiffre a cté firé par le gouver-nement à 1,20,400 fr., on pourrait affecter, dès cette année, 4 millions à l'enseignement supérieur, 5 millions à l'enseignement secondaire et 32 mil-lions à l'enseignement primaire. On sait que, d'après le projet du gouvernement, les dépenses seraient supportées moitié par l'Etat, moitié par les communes et que celles-ci emprunteraient di-rectement les sommes nécessaires paur la cons-truction ou l'apprepriation des établissements sco-laires. L'Etat participerait au rembeursement des emprunts sous forme d'annuités.

Occupations nouvelles en Afrique

Berlin, 4 février. - On afdrme de nouveau ici

Berlin, 4 février. — Oa afilrme de nouveau ici dans les eercles diplomatiques, que des détachements portugais ont prie possession de divers points sur les deux rives de l'embouchure du Congo.

La Gazette nationate annonce aujourd'hui que le protectorat allemand a été proclamé sur le territoire sénégambien, situé entre les rivières Braniah et Dubrecah, le 2 janvier dernier, par le capitaine Chueden, commandant de la corvette Ariadne. Jusqu'à présent, il ne paraît pas qu'il en ait été fait de notification officielle aux puissances intéressées. ntéressées. Le nouvelle dennée ci-dessus, dit le Temps, est

confirmée de source anglaise. Le préside chambre de commerce de Manchester a chambre de commerce de Manchester a reçu hier une dépêche annonçant que le Portugal a pris pos-session des deux rives du Congo. Cette nouvelle, dit une dépêche de Londres, pu-bliée par le Matre, a causé une vive indignation

dans le monde commercial anglais

On comprend que les intérêts de la France aussi bien que ceux de l'Angleterre, exigent que le Portugal ne soit pas seul maître de l'embouchure du fleuve. On assure que les négociants de la Cité ont l'in-

tention de protester énergiquement contre du Portugal.

LE DÉPART DU NONCE

On écrit de Rome au Journal de Bruxelles :

On écrit de Rome au Journal de Bruxelles:

On attribus le départ de Mgr di Rende à plusieurs causes. D'abord, oa le dit volontaire et motivé par l'état du docèse de Bénévent, dont le nonce est archevêque; le vicaire-général de Mgr di Rende aurait mal administré son diocèse, en son absence, et il ne serait que temps que le pasteur reprit sa houlette. C'est la cause que l'on allègue à la noncisture, c'est la cause efficielle. Ensuite, l'on dit que Léon XIII rappellerait Mgr di Rende parce que le nonce se serait montré trop conciliant; mais cette raison-là est si peu conforme su caractère et à la pelitique de Léon XIII, que je n'en crois rien. Enfin, on prétend que, peu reconnaissant, M. Jules Ferry aurait obtenu son rappel, en faisant valoir auprès du Paps ses griefs centre la marquise di Rende.

Comme la princesse Odescalchi, la marquise di Rende est une femme intelligente, ambitieuse, remuante. Je ne sais pourquoi ni comment elle a déplu au gouvernement; mais celui-ci lui reproche, c'est du moins ce qui se dit dans les cercles bien informés, de receveir trop de monarchistes à la nenciature, de fréquenter trop assiddment les salons du faubourg Saint-Germain, de nouer des la trigues avec l'oppositien monarchiste, d'avoir fait transférer la noniature rue de Varenne, à deux pas de l'hôtel du comte de Paris. Tous ces griefs auraient été cemmuniqués au Vatican, qui rappellerait Mgr di Rende pour complaire au gouvernement.

L'ai des raisons de croire, malgré toutes les déné-

rapposies at mg di tresto pour compaire au gou-vernement.

l'ai des raisons de croire, malgré toutes les déné-gations coatraires, que c'est la le vrai motif du dé-part de Mgr di Rende. Mais ce départ ne signifa pas, comme en l'a-dit, que le Pape a l'intention de